



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-001-2021-04

PUBLIÉ LE 1 AVRIL 2021

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Pôle Démocratie Sanitaire- gestion des instances de la démocratie sanitaire

IDF-2021-03-31-00015 - ARRÊTÉ N°08/2021^{??} portant la nouvelle composition du Comité de Protection^{??} des Personnes « Ile-de-France IV » (2 pages)

Page 3

IDF-2021-03-31-00016 - ARRÊTÉ N°09/2021^{??} Arrêté relatif à la nouvelle composition du^{??} Comité de Protection des Personnes « Île-de-France VII » (2 pages)

Page 6

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi /

IDF-2021-04-01-00019 - Décision n° 2021-29 du 01 avril 2021^{??} portant nomination des responsables d unités de contrôle et affectation des agents de contrôle des unités de contrôle interdépartementale n° 2 et 4 de l unité départementale du Val-de-marne et organisation des intérim (3 pages)

Page 9

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Cabinet/Service des affaires politiques et sociales

IDF-2021-04-01-00010 - ARRÊTÉ modifiant l arrêté n°IDF-2018-06-25-015 du 25 juin 2018 portant désignation des personnalités extérieures membres de la section Prospective du Conseil économique, social et environnemental d Ile-de-France (1 page)

Page 13

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-03-31-00015

ARRÊTÉ N°08/2021

portant la nouvelle composition du Comité de
Protection
des Personnes « Ile-de-France IV »

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°08/2021

portant la nouvelle composition du Comité de Protection des Personnes « Ile-de-France IV »

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique, notamment ses articles L 1123-1 à L 1123-14 et R 1123-4 à R 1123-10 ;
- VU** Le décret du 25 juillet 2018 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France – Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'Etat ;
- VU** L'arrêté ministériel du 16 mai 2018 portant renouvellement de l'agrément des comités de protection des personnes « Ile-de-France I », « Ile-de-France II », « Ile-de-France III », « Ile-de-France IV », « Ile-de-France V », « Ile-de-France VI », « Ile-de-France VII », « Ile-de-France VIII », « Ile-de-France X », « Ile-de-France XI » au sein de l'inter-région de recherche « Ile-de-France » ;
- VU** Le dossier de candidature de Monsieur Vincent MARTIN-SCHMETS

ARRÊTE

- ARTICLE 1^{er}** : La composition du comité de Protection des Personnes « Ile-de-France IV » est désormais fixée comme figurant en annexe
- ARTICLE 2^e** : Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de la date de sa notification au Comité de Protection des Personnes « Ile-de-France IV ».
- ARTICLE 3^e** : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.
- ARTICLE 4^e** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Saint-Denis, le 31 mars 2021
Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Signé

Aurélien ROUSSEAU

ANNEXE

Composition du comité de Protection des Personnes « Île-de-France IV »

<p><u>PREMIER COLLEGE</u> 4 personnes ayant une qualification et une expérience approfondies en matière de recherche biomédicale dont au moins deux médecins et une personne qualifiée en raison de sa compétence en matière de biostatistique ou d'épidémiologie.</p>		
Professeur Olivier CHASSANY Biostatisticien Bela PAPP Chercheur pharmacovigilance Dr Edgardo CAROSELLA Médecin interne Professeur Didier DREYFUSS PUPH Anesthésiste Réanimation	Marie-Hélène DIZIER Chercheur Julien DUMURGIER Neurologue Dr Armelle NICOLAS ROBIN PH Anesthésiste Dr Justine FRIJA-MASSON PHU Physiologiste	
<p>Médecin généraliste Dr Shahnaz KLOUCHE</p>	<i>A désigner</i>	
<p>Pharmacien hospitalier Blandine LEHMANN</p>	<i>A désigner</i>	
<p>Infirmier(e) Catherine DELETOILLE-LANDRE</p>	Malika DJOUADOU	
<p><u>DEUXIEME COLLEGE</u> Personne qualifiée en raison de sa compétence à l'égard des questions éthiques</p>		
Dr Hélène CORNILLE COMBEY	Vincent MARTIN-SCHMETS	
<p>Psychologue Anne-Sophie VAN DOREN</p>	<i>A désigner</i>	
<p>Travailleur social Marc BORAND</p>	Ramata DEMBELE	
<p>Deux personnes qualifiées en raison de leur compétence juridique</p>		
Caroline MASCRET Pierre Alain DUMAS	Julie VASSEUR <i>A désigner</i>	
<p>Deux représentants des associations agréées de malades ou d'usagers du système de santé</p>		
Micheline BERNARD-HARLAUT Martine TROUGOUBOFF	UNAF UFC Que Choisir	A désigner A désigner

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-03-31-00016

ARRÊTÉ N°09/2021

Arrêté relatif à la nouvelle composition du
Comité de Protection des Personnes «
Île-de-France VII »

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°09/2021

Arrêté relatif à la nouvelle composition du Comité de Protection des Personnes « Île-de-France VII »

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique, notamment ses articles L 1123-1 à L 1123-14 et R 1123-4 à R 1123-10 ;
- VU** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'Etat ;
- VU** l'arrêté ministériel du 16 mai 2018 portant renouvellement de l'agrément des comités de protection des personnes « Ile-de-France I », « Ile-de-France II », « Ile-de-France III », « Ile-de-France IV », « Ile-de-France V », « Ile-de-France VI », « Ile-de-France VII », « Ile-de-France VIII », « Ile-de-France X », « Ile-de-France XI » au sein de l'inter-région de recherche « Ile-de-France »;
- VU** le dossier de candidature de Madame Agnès SPIQUEL

ARRETE

- ARTICLE 1^{er}** : La composition du comité de Protection des Personnes « Île-de-France VII » est fixée comme figurant en annexe du présent arrêté.
- ARTICLE 2** : Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de la date de sa notification au Comité de Protection des Personnes « Île-de-France VII ».
- ARTICLE 3** : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.
- ARTICLE 4** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Saint-Denis, le 31 mars 2021

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Aurélien ROUSSEAU

ANNEXE

Composition du comité de Protection des Personnes « Île-de-France VII »

PREMIER COLLEGE

Titulaires	Suppléants
4 personnes ayant une qualification et une expérience approfondies en matière de recherche biomédicale dont au moins deux médecins et une personne qualifiée en raison de sa compétence en matière de biostatistique ou d'épidémiologie.	
Dr Michel BOTTLAENDER François HIRSCH Catherine HILL Dr Gian Paolo DE FILIPPO	Méd. investigation Chercheur Epidémiologie Pédiatre
	Raphael VEIL Dr Renaud de BEAUREPAIR Katia BOURDIC <i>A désigner</i>
	Epidémiologie Neurobiologie Tech. étude clin.
Médecin généraliste Dr Guillaume COINDARD	Dr Eric DEFLESSELLE
Pharmacien hospitalier Anne-Marie TABURET	Danièle BLONDELON
Infirmier(e) Brigitte LEVY	<i>A désigner</i>

DEUXIEME COLLEGE

Titulaires	Suppléants
Personne qualifiée en raison de sa compétence à l'égard des questions éthiques	
Pascal CASOURANG	Agnès SPIQUEL
Psychologue Mireille COSQUER	<i>A désigner</i>
Travailleur social Michèle ORBACH ROULIERE	<i>A désigner</i>
Deux personnes qualifiées en raison de leur compétence juridique	
Françoise BOISSY Valérie-Anne LAFOY	<i>A désigner</i> <i>A désigner</i>
Deux représentants des associations agréées de malades ou d'usagers du système de santé	
Annie LABBE Claude COTTET	ARGOS 2001 UFC Que Choisir
	Georges MARDUEL <i>A désigner</i>
	UFC Que Choisir

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

IDF-2021-04-01-00019

Décision n° 2021-29 du 01 avril 2021
portant nomination des responsables d'unités
de contrôle et affectation des agents de
contrôle des unités de contrôle
interdépartementale n° 2 et 4 de l'unité
départementale du Val-de-marne et organisation
des intérimis

**Décision n° 2021-29 du 01 avril 2021
portant nomination des responsables d'unités de contrôle et affectation des agents de contrôle
des unités de contrôle interdépartementale n° 2 et 4 de l'unité départementale du Val-de-
marne et organisation des intérimis**

Le directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile de France,

Vu le code du travail, notamment ses articles R 8122-1 et suivants.

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

Vu l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 nommant Monsieur Gaëtan RUDANT directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France à compter du 1^{er} avril 2021,

Vu l'arrêté ministériel du 18 octobre 2019 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,

Vu la décision n° 2021-29 du 1^{er} avril 2021 du directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile de France relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de l'unité départementale du Val de Marne ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Sont nommés en qualité de responsables des unités de contrôle interdépartementales de l'unité départementale du Val-de-Marne, les agents suivants :

- Unité de contrôle n° 2 : Madame Catherine BOUGIE, directrice adjointe du travail,
- Unité de contrôle n° 4 : Monsieur Jean-Noël PIGOT, directeur adjoint du travail.

Sans préjudice des attributions des agents de contrôle affectés en section, ils exercent une mission de contrôle en appui à toutes les sections d'inspection et à titre principal aux sections de l'unité dont ils ont la responsabilité en propre.

Article 2

Sont affectés dans les sections d'inspection du travail des unités de contrôle interdépartementales de l'unité départementale du Val-de-Marne les agents suivants :

Unité de contrôle n° 2

Section 2-1 : Madame Catherine BOUGIE, directrice adjointe du travail.

Section 2-2 : Madame Gabrielle Elina AMAR, inspectrice du travail.

Section 2-3 : Madame Suzie CHARLES, inspectrice du travail.

Section 2-4 : Madame Florence LESPIAUT, inspectrice du travail.

Section 2-5 : Madame Soizic MIRZEIN, inspectrice du travail.

Section 2-6 : Madame Audrey GEHIN, inspectrice du travail.

Section 2-7 : Monsieur François-Xavier BRETON, contrôleur du travail.

Madame Audrey GEHIN, inspectrice du travail, est chargée du contrôle des chantiers de BTP. Elle est par ailleurs habilitée à prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu des dispositions législatives et réglementaires.

Section 2-8 : Madame Anaïs CIMA, inspectrice du travail.

Section 2-9 : Madame Belkyss KHERIJI-EL ALOUI, inspectrice du travail.

Section 2-10 : Monsieur Diego HIDALGO, inspecteur du travail.

Section 2-11 : Poste vacant, intérim assuré par Monsieur Diego HIDALGO, inspecteur du travail.

Unité de contrôle n° 4

Section 4-1 : Monsieur Jean-Noël PIGOT, directeur adjoint du travail.

Section 4-2 : Madame Sophie TAN, inspectrice du travail.

Section 4-3 : Madame Laure FOGHA-YOUMSI, inspectrice du travail.

Section 4-4 : Poste vacant, intérim assuré par Madame Nimira HASSANALY, inspectrice du travail.

Section 4-5 : Madame Rachel WOLF, inspectrice du travail.

Section 4-6 : Madame Luce BOUENIKALAMIO, inspectrice du travail.

Section 4-7 : Madame Chantal ZANON, inspectrice du travail.

Section 4-8 : Madame Monique AMESTOY, contrôleuse du travail, chargée du contrôle des établissements jusqu'à 250 salariés.

Madame Sophie TAN est chargée du contrôle des établissements de plus de 250 salariés. Elle est par ailleurs habilitée à prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu des dispositions législatives et réglementaires.

Section 4-9 : Madame Nimira HASSANALY, inspectrice du travail.

Section 4-10 : Monsieur Pierre GARRIGUES, inspecteur du travail.

Section 4-11 : Poste vacant, intérim assuré par Madame Luce BOUENIKALAMIO, inspectrice du travail.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement d'un responsable d'unité de contrôle interdépartementale, l'intérim sera assuré soit par l'autre responsable d'unité de contrôle interdépartementale soit par l'un des responsables d'unité de contrôle départementale désignés ci-après :

- Monsieur Bertrand KERMOAL, directeur adjoint du travail en charge de l'unité de contrôle n° 1,
- Monsieur Christophe LEJEUNE, directeur adjoint du travail en charge de l'unité de contrôle n° 3.

En cas d'absence ou d'empêchement d'un agent de contrôle, l'intérim sera assuré à titre principal par l'un des agents de contrôle mentionnés à l'article 2 et relevant des deux unités de contrôle interdépartementales et, lorsque les circonstances le nécessitent, par le responsable de l'unité de contrôle ou par un agent de contrôle affecté dans l'une des deux autres unités de contrôle départementales dont la liste suit :

- Monsieur Bertrand KERMOAL, directeur adjoint du travail (section 1-1)
- Madame Fatimata TOUNKARA, inspectrice du travail (section 1-3)
- Madame Laure BENOIST, inspectrice du travail (section 1-4)
- Madame Evelynne ZOUBICOU, inspectrice du travail (section 1-5)
- Monsieur Carlos DOS SANTOS OLIVEIRA, inspecteur du travail, (section 1-6)
- Madame Nadia BONVARD, inspectrice du travail (section 1-7)
- Monsieur Yann BURDIN, inspecteur du travail (section 1-9)
- Madame Léna PERTUY, inspectrice du travail (section 1-10)
- Madame Pauline GUICHOT, inspectrice du travail (section 1-11)
- Monsieur Christophe LEJEUNE, directeur adjoint du travail (section 3-1)
- Madame Marie KARSELADZE, inspectrice du travail (section 3-2)
- Madame Naïma CHABOU, inspectrice du travail (section 3-3)
- Madame Laurie JORDA, inspectrice du travail (section 3-4)
- Monsieur Johan TASSE inspecteur du travail (section 3-5)
- Madame Julie GUINDO, inspectrice du travail (section 3-7)
- Madame Elisabeth LAMORA, inspectrice du travail (section 3-8)
- Madame Nadège LETONDEUR, inspectrice du travail (section 3-10)
- Monsieur Hicham BOUANANE, contrôleur du travail (section 3-11)

Article 4

La présente décision entre en vigueur le 1^{er} avril 2021.

Article 5

La décision n° 2021-14 du 5 mars 2021 portant nomination des responsables et affectation des agents de contrôle des unités de contrôle interdépartementales n° 2 et 4 de l'unité départementale du Val-de-Marne et organisant l'intérim est abrogée.

Article 6

Le directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région d'Ile-de-France.

Fait à Aubervilliers, le 1^{er} avril 2021

Le directeur régional et interdépartemental
de l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités

Gaëtan RUDANT

**SIGNÉ PAR
CERTIFICAT
ÉLECTRONIQUE**

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

IDF-2021-04-01-00010

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté n°IDF-2018-06-25-015
du 25 juin 2018 portant désignation des
personnalités extérieures membres de la section
Prospective du Conseil économique, social et
environnemental d'Ile-de-France

ARRÊTÉ N°

modifiant l'arrêté n°IDF-2018-06-25-015 du 25 juin 2018 portant désignation des personnalités extérieures membres de la section Prospective du Conseil économique, social et environnemental d'Île-de-France

**Le Préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles R4134-18, R4134-19 et R4134-7 ;

VU l'arrêté préfectoral n°IDF-2018-06-25-015 du 25 juin 2018 portant désignation des personnalités extérieures membres de la section Prospective du Conseil économique, social et environnemental d'Île-de-France;

VU le courrier de Monsieur Christian LEFEVRE en date du 17 février 2021 et reçu par la Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris le 23 mars 2021, informant le Président du Conseil économique, social et environnemental d'Île-de-France de sa démission volontaire ;

SUR la proposition de la préfète, directrice de cabinet ;

A R R Ê T E

ARTICLE 1^{er} : l'article 1^{er} de l'arrêté du 25 juin 2018 susvisé est modifié comme suit :

Il est constaté la démission volontaire de Monsieur Christian LEFEVRE.

ARTICLE 2 : Les autres dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté du 25 juin 2018 susmentionné sont inchangées.

ARTICLE 3 : La préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 1^{er} avril 2021

Le Préfet de la région Ile-de-France,
Préfet de Paris

SIGNE

Marc GUILLAUME